N° 773 CINQ CENTIMES Jeudi 13 Novembre 1890

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 86
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Hors du département limitrophe
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 15 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 30 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 50 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

4 0/0 Français.	95	03	Est.p.d'Ex.40/0	75	11
3 1/2 0/0 Franç.	—	—	Rio-Tinto.....	604	37
Egypte 6 0/0...	498	25	Panama.....	—	—
3 0/0 Italien....	93	95	Russe 1880...	—	—
5 0/0 Turc.....	18	60	Alpines.....	216	25
Chemins Espag.	73	—	Chimes.....	—	—
Hongrois. or	90	15	Russe nouveau	—	—
Banque Ottom.	630	31	Tendance ferme.		

Lire en deuxième page les détails complets sur LE CRIME D'ASCQ.

LES SOUS-PRÉFETS

La Chambre a commencé, hier soir, la discussion du budget de l'intérieur. Il y a toujours, sur ce budget, au moins deux questions sur lesquelles le débat s'engage chaque année : la question des sous-préfets et celle des fonds secrets. Le débat peut être, suivant les circonstances, anodin ou dangereux ; ce qui est certain, c'est qu'il est classique, comme l'amendement sur l'ambassade du Vatican et comme aussi l'amendement sur la suppression du budget des cultes. Ce sont là de vieilles connaissances qui reviennent ainsi à l'automne, avec les marchands de marrons, les ramoneurs, tous les petits accompagnements de l'hiver.

Il fut un temps où c'était très grave. Cette affaire des sous-préfets, surtout, coûta la vie à un ministère. Il faut dire que c'était à l'époque où les monarchistes n'avaient pas grand mal à se donner pour avancer leurs affaires : les républicains s'en chargeaient. C'était ce qu'on a appelé l'ère des bêtises. Jamais, par exemple, au temps dont je parle, les républicains n'eussent laissé à leurs adversaires le soin de demander cette suppression des sous-préfets, d'affaiblir ainsi le gouvernement de la République ; il y avait toujours quelque radical pour faire l'affaire. Et la question de groupes se greffant là-dessus, les combinaisons de couloirs s'en mêlant, on avait, à la fin de la journée, la petite crise demandée.

Quand, par hasard, il ne se rencontrait pas de députés républicains pour demander le désarmement de la République, c'étaient les ministres qui attachaient le grelot. Je dis les ministres ; j'ai tort : ce pluriel est excessif. Il s'est trouvé, pour cela, un ministre, un président du conseil qui, d'un trait de plume, abattit une soixantaine de sous-préfectures. Vous dirai-je son nom, qui sans doute est sur vos lèvres ? Faut-il nommer M. Goblet, M. René Goblet ?...

Ah ! parlez-nous de lui, grand-mère, parlez-nous de lui !

N'en parlons pas, au contraire. Ces temps sont loin et lui aussi. Les choses ont repris leur cours normal ; il est toujours question de supprimer les sous-préfets, le vieil amendement n'est pas près de mourir. Mais c'est du moins à droite qu'on le présente, c'est un député réactionnaire qui le développe. C'était, hier, M. Thellier de Poncheville, et il n'y a pas lieu de s'arrêter à son discours, car, si les orateurs peuvent changer, les arguments sont immuables. On se garde bien de dire qu'on veut affaiblir le gouvernement. Pour un peu même, on prétendrait qu'on veut le fortifier, et c'est sous couleur de réforme, de satisfaction à donner au pays, qu'on présente l'amendement.

M. Constans y a répondu de la belle manière, en quelques mots très nets, très fermes et très concluants, qui étaient d'un ministre résolu et d'un homme de gouvernement. Il a soutenu, en thèse générale, son administration, et, par surcroit, il a rendu hommage à ses fonctionnaires. Ce n'est pas au lendemain du jour où ils ont fait si courageusement leur devoir qu'on doit faire sur leur dos une réforme qui n'en serait pas une. Le ministre s'y oppose formellement, et si la Chambre voulait renvoyer un certain nombre de sous-préfets, c'est lui, d'abord, c'est le ministre qui s'en irait tout le premier...

La majorité républicaine a, bien entendu, approuvé ce fermeet politique langage et l'amendement a été repoussé avec perte. C'est aujourd'hui qu'aura lieu, avec le même succès sans doute, la petite solennité annuelle sur les fonds secrets.

EMMANUEL ARÈNE

Entre boulangistes

Déclaration de M. Laguerre

Extrait d'un article du *Figaro* :

— J'ai été outragé pendant mon absence. Je vais me battre. Tout le monde comprendra donc la réserve à laquelle je suis aujourd'hui contraint en ce qui concerne mon adversaire.

Il n'est toutefois permis de répondre au reproche qui m'a été fait d'avoir participé aux *Coulisses*. J'ai déjà dit dans mon discours de Grenelle que j'y étais *totalement étranger*.

Aujourd'hui même je viens de lire dans les journaux que M. Mermeix avait très loyalement déclaré.

Comme il était impossible de répondre sur le terrain politique, à mon discours du quinzième arrondissement, on a essayé de soule ver de mesongères et de méprisables questions d'argent. Pour celles-ci, je vous demande la permission de rien répondre aujourd'hui.

Je me réserve de donner à cet égard toute satisfaction à mes électeurs dans la *Presse* sous ma signature, mais seulement lorsque l'affaire d'honneur aura été réglée.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 11 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Etienne a communiqué à ses collègues les nouvelles propos tions qu'il soumettra à la commission du budget relativement à l'Indo-Chine.

Le nombre des travaux à exécuter sera diminutés.

Les ministres se sont occupés de l'unification des service des routes nationales et départementales.

M. Carnot a signé un mouvement consulaire portant sur sept postes

M. Jules Roche, ministre du commerce, des postes et télégraphes, a soumis à la signature du président de la République, un décret relatif à la pose et à l'exploitation d'un second câble télégraphique entre Calais et Fanoe (Danemark).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 11 novembre :

AVANT LA SÉANCE

Commission du travail

La délégation de la commission du travail composée de MM. Ricard, Dron, Piérard, Dumay, Waddington et Brincard quittera Paris demain matin à 8 heures se rendant à Rouen ; jeudi elle ira à Sotteville et Elbeuf, vendredi au Havre et samedi à Bolbec et Lillebonne.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet, président.

La Chambre valide sans discussion l'élection de M. Vian, dans l'arrondissement de Rambouillet.

LE BUDGET

A mains levées la Chambre adopte un amendement de M. Milleand tendant à élever à 325,000 fr. le crédit de l'hospice national des Quinze-Vingts fixé à 310,000 francs.

Les chapitres 31 à 40 sont adoptés.

Le rétablissement des Tours

Chapitre 41 (frais de protection des enfants du premier âge.)

M. de la Ferronnays. — J'ai l'honneur de proposer un amendement tendant à appliquer une somme de cent mille francs au fonctionnement d'un tour qui serait établi à Paris, prélevée sur le chapitre 41.

Ce tour serait ouvert à titre provisoire.

Si les tours sont supprimé tout fermés en France, c'est par suite de la rédaction de la loi.

Le premier empire édicta, en 1811, l'ouverture d'un tour dans chaque arrondissement : ce décret n'a pas été exécuté.

Le non application de ce décret, qui est resté la loi du pays a augmenté le nombre des crimes d'infanticide.

La mortalité criminelle, à elle seule, représente en vingt-cinq ans l'effectif d'un corps d'armée (Sensation).

On a dit que les tours seraient un danger pour les enfants légitimes, mais les parents capables de mettre leur enfant au tour sont capables de les tuer. (Très bien ! Très bien).

L'objection la plus grave est tiré du chiffre élevé de la mortalité dans les hospices d'enfants, mais elle pourrait être atténuée, et d'ailleurs les mesures de sécurité seraient toujours moindres que maintenant.

Quant à la dépense, elle ne serait pas excessive.

On ne peut pas supprimer le vice, il faut transiger avec lui.

Un tour pourrait fonctionner à Paris, sous le contrôle du ministre de l'intérieur.

Il en résulterait certainement une notable amélioration.

Entre deux maux, il faut chercher le moindre. (Applaudissements).

M. Reinach, rapporteur. — Il convient de faciliter l'accueil des enfants aux mères coupables et même aux mères malheureuses ; mais le véritable système n'est pas le rétablissement des tours, c'est la généralisation des mesures adoptées, depuis quelques années, par le conseil général de la Seine, c'est-à-dire dans l'ouverture d'un bureau d'admission, et surtout dans les crédits préventifs.

Du reste, l'enfant déposé dans le tour pourrait y contracter les germes d'une maladie mortelle (Exclamations ironiques. Rires) et les personnes qui voudraient tuer leurs enfants se serviraient du tour pour y déposer leurs victimes. (Nouvelles exclamations).

A côté du tour, il y aurait des industries de chantage dans le fonctionnement du tour.

Il faut généraliser le système des maisons d'abandon, et pour cela augmenter les ressources de l'assistance publique, dû-on demander de nouveaux sacrifices.

Les sacrifices, on les demanderà aux heureux du monde. (Applaudissements au centre.)

M. de Douville-Maillefeu. — Mais c'est l'impôt sur le revenu que vous proposez-là

Voix à gauche. — Il est juste que ceux qui ont trop, paient pour ceux qui n'ont pas assez ou qui n'ont rien. (Protestations à droite. — Applaudissements répétés à gauche).

M. Reinach. — La commission du budget repousse l'amendement de M. de la Ferronnays.

M. Monod, commissaire du gouvernement. — La question est actuellement examinée au conseil supérieur de l'instruction publique.

Je demande à la Chambre de ne pas la trancher.

Le gouvernement ne peut accepter la réduction de cent mille francs de M. de la Ferronnays.

L'amendement de M. la Ferronnays est repoussé par 322 voix contre 185.

Les chapitres 42 à 54 (subventions à les institutions de bienfaisance, service de la médecine gratuite) sont adoptés.

Ch. 55 (Sociétés de secours mutuels).

M. Sibille — Je demande une augmentation de cent mille francs pour le maintien des subventions aux sociétés de retraite ouvrières.

L'amendement de M. Sibille, combattu par le rapporteur M. Re nach, est adopté par 319 voix contre 129. (Sensation).

Le chapitre 45, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 46 à 56 (eaux minérales et établissements thermaux x de l'Etat. — Traitement des commissaires de police. — Subvention pour la police municipale parisienne. — Frais de police de l'agglomération lyonnaise) sont adoptés.

Sur le chapitre 57, fonds secrets, **M. Chiché** vante tout d'abord l'habileté de M. Constans auprès de laquelle celle de de Machiavel est bien peu de chose (On rit).

L'orateur déclare que son parti a désarmé. (Mouvement).

Une voix. — Parlez pour vous ! (On rit).

M. Chiché dit que le gouvernement n'ayant plus besoin d'entretenir une armée de mouchards d'agents provocateurs, M. M. Constans renoncera aux fonds secrets et se montrera ainsi plus intègre que tous les ministres que nous avons eus (Mouvements divers) ; son nom passera à la postérité. (Rires).

M. Constans dit qu'il ne sait pas si son nom passera à la postérité, il s'en inquiète peu. On lui reproche une dépense de 1.600.000 fr. pour acheter ses ennemis ; eh bien, ceux-ci dépensent deux millions pour acheter ses amis : c'est que ses amis valent mieux que ses ennemis (Rires et applaudissements).

M. Ferroul propose d'employer l'argent des fonds secrets à améliorer la situation des agents des postes.

M. Constans répond que le personnel des postes est certainement très intéressant, mais il ne s'agit pas d'eux actuellement, il s'agit des dépenses de la sûreté générale et les crédits ne seront pas employés autrement.

Le chapitre 57 est adopté par 310 voix contre 120.

Les chapitres 58 à 61 sont adoptés.

On passe au service pénitentiaire.

M. Haussmann demande des explications sur l'application de la loi relative à la libération conditionnelle.

M. Herbette, commissaire du Gouvernement répond que le Gouvernement a fourni le plus possible à l'application de cette loi mais il faut encore que ceux qui sont appelés à en bénéficier présentent les conditions exigées. Les chapitres 62 et 63 sont adoptés après quelques discussions.

M. Le Gavrian propose de réduire de 1000 fr. sur le chapitre 64 (intrétions des détenus) le but de son amendement est d'engager le Gouvernement de substituer le système de l'adjudication à la mise en régie de l'entreprise.

M. St-Romme reconnaît que le travail en régie est meilleur, mais il faudrait être assuré d'avoir du travail constamment. C'est pourquoi, la commission insiste vivement auprès du Gouvernement pour obliger l'administration de la guerre et de la Marine à donner du travail aux prisons.

M. Herbette déclare que le Gouvernement n'est possible qu'à la condition d'avoir du travail et des clients.

L'amendement de M. Le Gavrian est rejeté à une grande majorité.

M. Ladoucette appelle l'attention de la Chambre et du Gouvernement sur la situation défavorable faite aux ouvriers libres par la concurrence du travail des prisons. Il insiste pour que M. Herbette lui réponde mais celui-ci ne bouge pas.

M. Ladoucette se fâche mais M. Floquet lui impose le silence.

Les derniers chapitres du budget de l'intérieur sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

M. Ladoucette dépose une proposition sur le travail des prisons.

La séance est levée.

SÉNAT

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. Le Royer, président.

M. Blavier demande que la loi du 14 décembre 1875 sur les bouilleurs de cru ne soit pas appliquée à la distillation des mûres dans le département de Maine-et-Loire.

M. Rouvier déclare ne pas avoir le droit d'accorder à M. Blavier ce qu'il demande.

M. Blavier propose l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat, confiant dans l'application équitable de la loi du 14 décembre 1875, passe à l'ordre du jour.

Le Sénat vote l'ordre du jour pur et simple.

Le Sénat adopte un projet de loi portant la prorogation de surtaxes sur l'alcool et le vin à l'octroi d'Orchies (Nord).

La séance est levée à 5 heures.

LE DUEL LAGUERRE-DÉROULÈDE

Paris, 11 novembre. — M. Déroulède, est parti dans la soirée pour Bruxelles avec ses témoins MM. Millevoye et Dumontal. Bien que le duel soit au pistolet les témoins ont emporté des épées.

Paris, 11 novembre.— A midi, M. Laguerre, qui avait déjeûné chez lui avec ses témoins, MM. Farcy et Lengié, a pris place avec ces messieurs dans son coupé.

La voiture après avoir suivi un itinéraire fantastique, dans le but sans doute d'égarer les reporters indiscrets, est arrivée à midi 1/4 à la gare du Nord. M. Laguerre, ses deux témoins et son secrétaire M. Lauze ont pris place dans un wagon du train de Maubeuge qui part à midi 40.

Il se pourrait que la rencontre eût lieu aux environs de Namur, car l'un des voyageurs était muni d'un ticket pour cette destination.

Mme Laguerre, qui avait suivi dans une autre voiture, se trouvait sur le quai avec les principaux collaborateurs de la *Presse* au départ du train.

Les conditions du duel sont extrêmement rigoureuses. Il y aura 6 balles échangées avec faculté pour chacun des combattants d'avancer de cinq pas après la quatrième balle.

L'élection de Nîmes

Nîmes, 11 novembre. — Dans sa séance d'aujourd'hui le conseil de préfecture du Gard a prononcé l'annulation de l'élection municipale de Nîmes du 19 octobre dernier, élection qui avait rappelé à la mairie le triste personnage Numa Gilly.

LE SCANDALE DE TOULON

Nouveaux témoignages

Toulon, 11 novembre. — Le juge d'instruction a été occupé toute la matinée à entendre de nouveaux témoignages.

L'un d'eux est très important. C'est celui de la cousine de la femme Audibert, nommée Anais Vian, convoquée tout exprès d'Avignon où elle est domiciliée, et qui habita quelque temps rue Victor-Clapier avec la prévenue.

Elle s'y trouvait précisément à l'époque où M. Fouroux était en relations avec Mme Audibert.

Ce témoin a fourni des renseignements sur la familiarité existant entre M. Fouroux et Mme Aubert, et déclaré que c'est elle qui a écrit la lettre anonyme dénonçant à M. de Jonquières les agissements de sa femme, d'après le brouillon de M. Fouroux.

Ce dernier a reçu ce matin plusieurs visites. Il sera confronté avec Anais Vian.

Il se pourrait qu'un amant de l'accoucheuse, celui même qui rédigea la note informant M. Fouroux de la réussite de l'avortement, soit mis en état d'arrestation pour complicité.

La question anglo-française de Terre-Neuve

Paris, 11 novembre. — Les négociations sont décidément reprises pour le règlement de l'affaire de Terre-Neuve, mais M. Ribot n'accepte pas le principe d'une indemnité en échange des droits de la France.

Il paraît donc probable que du côté français aussi bien que du côté anglais on proposera de prolonger pour une année le *modus vivendi* actuel.

Nouveau câble entre la France et la Russie

Paris, 11 novembre. — Le conseil des ministres a décidé la création d'un câble télégraphique vîa Calais entre Paris et le port de Férot (Danemark) se rattaché à celui de cette ville avec Saint-Pétersbourg.

L'ASSASSINAT DE GOUFFÉ

La liste des témoins

Paris, 11 novembre. — La liste des témoins dans l'affaire Eyraud, qui vient d'être arrêtée ce matin, n'est communiquée, en ce moment, qu'aux deux défenseurs. Elle n'a pas encore été notifiée aux accusés.

Le nombre des témoins à charge est de quarante-cinq. Il y en a de Lyon, Millery, Nice, Londres : le fabricant de malles qui a reconnu avoir vendu la malle où était enfermé le corps de M. Gouffé, sera appelé.

Remi Lamée était un témoin trop important pour qu'il ne fût pas cité.

On dit que le défenseur de Gabrielle Bompard fera citer un professeur de la Faculté de médecine de Nancy pour constater l'état mental de sa cliente.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UN CAISSIER EN FUITE. — Paris, 11 novembre. — Le caissier de la maison Oppenheimer frères, marchands de chinoiseries rue de Cléry, avait disparu emportant 100,000 fr. de ses patrons.

Le fugitif, qui se nommé Isaac Lévy, a été arrêté hier à la frontière hollandaise par des agents de la police belge. Isaac Lévy se rendait à la Haye.

Le caissier infidèle sera ramené à Paris dès que les formalités d'extradition auront été remplies.

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS. — Nîmes, 11 novembre. — A St-Jean du Gard, la famille Lafont-Teissier vient d'être victime d'un empoisonnement. Hier, quelques heures après avoir mangé des champignons, les membres de cette famille se tordaient tous dans d'horribles souffrances. Malgré de prompts secours, un fils âgé de treize ans, mourait peu après. Les autres sont encore gravement malades.

ASSASSINAT D'UN JOURNALISTE

Nous recevons la dépêche suivante de notre correspondant lyonnais :

Un de nos confrères, M. Fayolle, correspondant du *Progrès de Lyon*, a été trouvé la nuit dernière sur le point d'Izeron, à quelques kilomètres de Saint-Marcellin, étendu, frappé par une balle en plein cœur.

M. Fayolle était en vélocipède et revenait d'Izeron, où il avait dîné en compagnie de l'instituteur de cette commune.

Le parquet a fait une descente sur les lieux, mais il n'a trouvé aucune arme et n'a découvert aucune trace de lutte.

On croit que M. Fayolle a été assassiné.

Le général Négrier et les Séminaristes

Le général de Négrier, commandant le 7e corps, vient de marquer sa sollicitude toute spéciale en faveur des séminaristes qui vont entrer à la caserne.

Il a adressé dans ce but un ordre du jour dans lequel se trouvent les passages suivants :

« Toute brimade, toute mauvaise plaisanterie sera considérée comme une faute grave et punie de prison.

« Les chefs de chambrée seront rendus responsables au même titre que les coupables.

« Les propos grossiers seront absolument proscrits, les chefs de chambrée y veilleront.

« Les hommes doivent avoir entre eux les égards que comporte la noblesse de leur état de soldat ».

Dans le 7e corps, les séminaristes seront versés dans les deux régiments suivants : 90e de ligne, à Besançon, et 35e de ligne, à Belfort.

LE CRIME DE CHANTELLE

(Nouveaux détails)

On nous télégraphie de Gannat, le 11 novembre :

L'instruction du crime de Chantelle vient de faire un grand pas.

Il est certain maintenant que la veuve Achet a eu des complices.

Un témoin, nommé M..., habitant à une trentaine de mètres de la maison Achet, a déclaré aux magistrats qu'il avait entendu pendant la nuit du crime, dans le jardin, plusieurs voix d'hommes et celle de M. Lépine.

Il a également entendu la chute d'un corps tombant vers le passage de la Motte-Bourbon.

Ces mots lui sont parvenus aux oreilles : « Il est bien ; laissons-le là. »

La Guérison de la Phtisie

Le *National Zeitung* dit que les recherches du docteur Koch ne sont pas encore terminées, mais qu'elles pourront bientôt être livrées à la publicité.

Le docteur Koch, dit ce journal, est d'avis que, malgré un certain nombre de résultats positifs fournis par de fréquentes guérisons, le moment de les publier n'est pas encore venu. Les expériences commencées à l'hôpital de la Charité et dans certaines cliniques privées ont été continuées dans d'autres hôpitaux et notamment dans la clinique du docteur Bergmann.

Dans cette dernière, quinze malades souffrant de la tuberculose des jointures ont été soumis, jeudi passé, au traitement du docteur Koch.

Le jour suivant, le docteur Bergmann a présenté un des sujets à un cercle intime de médecins pour leur démontrer, que, dans l'espace de 24 heures, un changement s'était produit dans la physionomie de la maladie.

On est encore dans l'ignorance la plus absolue sur la nature et la composition du remède.

Le docteur Koch a l'intention de ne faire connaître son secret que dans une publication authentique.

Le *Courrier de la Bourse* déclare pouvoir assurer, sous réserves, que l'effet du remède du docteur Koch sur le bacille de la tuberculose est déjà aujourd'hui établi d'une manière décisive. « Un de nos plus célèbres chirurgiens dit ce journal, a réussi à arrêter en cinq jours la corrosion de la peau du visage, autrement dite lupus, en appliquant le procédé du docteur Koch. »

***

On annonce que deux des plus célèbres doc-

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 47

Mortes et Vivantes

DEUXIÈME PARTIE

LES FILLES

L'ouvrière soupira.

— Hélas ! répondit-elle.

— Vous n'aurez pas fini de bonne heure.

— Pas avant minuit.

— Vous savez qu'il faut être exacte demain matin.

— Je le sais.

— La semaine est raide, mais une fois Pâques en arrière, on ne sera pas si bouscuté.

L'autre ne répliqua rien.

Elle continua son travail, redressant un pli, faisant un pan ci et là, pour fixer l'étoffe, se relevant pour apprécier son ouvrage à distance.

Et tout en travaillant, elle songeait que les semaines se succédaient et se ressemblaient, qu'après Pâques il viendrait d'autres fêtes : l'Ascension, la Pentecôte, étapes de la coquetterie féminine ; après le printemps, l'été ; après les fêtes, les soutons, le Grand-Prix et le reste, et que ce serait pour elle le travail incessant, les veilles qui usent, les nuits courtes et les jours interminables, de huit heures du matin à minuit, sans compter la longueur du chemin qu'elle avait à parcourir le soir et le matin ; qu'enfin elle ne résisterait pas à ce terrible métier.

Elle était pâle comme une anémique.

Ses yeux bleus, sombres, formaient deux taches, larges trous dans ce pauvre visage étiolé, à ces traits d'une extraordinaire finesse.

D'abondants cheveux encadraient un front élevé ; les sourcils arqués, châtains comme la chevelure, accentuaient la meurtrissure des yeux cerbrागés de longs cils et battus par la lassitude et l'écœurement d'une besogne incessante et et trop lourde pour sa faiblesse.

Elle était de moyenne taille, frêle comme un roseau, et ce qui frappait surtout en elle, c'était une distinction suprême que rien ne pouvait détruire et une douceur qui semblait à toute épreuve.

Tout en elle était émouvant, jusqu'à sa voix pénétrante et d'un timbre harmonieux qui allait à l'âme.

Sa petite robe de lainage noir, mesquine et pauvre, devenait pour elle une parure, tant sa coupe la modelait avec cet art qui se joue au premier coup d'œil.

La brune, au contraire, avait dans son ensemble quelque chose de sel impérieux, nous dirions presque de sel cru, si le mot n'était trop prétentieux pour une demoiselle de magasin, que, malgré son indéniable beauté, elle inspirait plutôt une sorte de crainte que tout autre sentiment.

Elle devait avoir dépassé la trentaine, mais ses traits fiers et purs, sa carnation éclatante ses lèvres rouges, ses yeux noirs, effrayants de vivacité, et une douceur qui semblait à toute épreuve.

Tout en elle était émouvant, jusqu'à sa voix pénétrante et d'un timbre harmonieux qui allait à l'âme.

Sa petite robe de lainage noir, mesquine et pauvre, devenait pour elle une parure, tant sa coupe la modelait avec cet art qui se joue au premier coup d'œil.

La brune, au contraire, avait dans son ensemble quelque chose de sel impérieux, nous dirions presque de sel cru, si le mot n'était trop prétentieux pour une demoiselle de magasin, que, malgré son indéniable beauté, elle inspirait plutôt une sorte de crainte que tout autre sentiment.

Elle devait avoir dépassé la trentaine, mais ses traits fiers et purs, sa carnation éclatante ses lèvres rouges, ses yeux noirs, effrayants de vivacité, et une douceur qui semblait à toute épreuve.

Jamais elle n'avait dû être mieux qu'à cette période de sa vie.

Elle était aussi très distinguée, mais d'une autre façon que l'ouvrière. Elle avait des airs de reine de tragédie, et certes, au théâtre, dans un rôle dramatique, elle aurait produit son effet.

Quelque raison la retenait sans doute auprès de la jeune fille, car elle demeurait immobile, la regardant avec attention et ne disant pas les dents, de belles dents blanches très soignées, quand elle se décida à parler.

— Ça ne vous ennuie done pas, Jeanne, reprit-elle, de vous attarder à si tard...

— Et si loin loin ! soupira la jeune fille.

— Oui et si loin, dans l'affreux quartier que vous habitez !

— Puisqu'il le faut ! répéta l'ouvrière.

— Vous pourriez avoir une chambre de ce côté-ci...

— Mon père ne veut pas...

— La raison ?...

— Il croit que je ne rapporterais rien à la maison si j'en étais sortie.

— Vous en sortirez, pourtant. Vous serez comme les autres... Ne dit-on pas que votre sœur est malade ?...

— Thérèse est poitrinaire...

— Une nocesse finie, dit brutalement Césarine, car c'était elle, on a dû la reconnaître, à la rapide esquisse que nous venons de tracer.

La jeune fille secoua la tête.

— Si elle a des fautes à se reprocher, murmura-t-elle, elle les paye cher.

— Son état est-il si grave ?

— Le médecin dit qu'il faudrait l'envoyer dans le Midi... C'est le seul remède... Il se trouve de l'argent...

— L'argent... n'est-ce pas ?...

— Vous pénsez...

— Vous payez qu'une chambre là-bas ?

— Et qu'un lit.

— Vous le partagez avec Thérèse ?

La jeune fille répéta pour la troisième fois cette réponse :

— Puisqu'il le faut !

— Mais, malheureuse enfant, s'écria Césarine, vous allez vous en malade... Vous savez le proverbe ?

Jeanne leva au plafond ses grands yeux résignés et ne répliqua rien.

Elle était aussi très distinguée, mais d'une autre façon que l'ouvrière. Elle avait des airs de reine de tragédie, et certes, au théâtre, dans un rôle dramatique, elle aurait produit son effet.

Quelque raison la retenait sans doute auprès de la jeune fille, car elle demeurait immobile, la regardant avec attention et ne disant pas les dents, de belles dents blanches très soignées, quand elle se décida à parler.

— Ça ne vous ennuie done pas, Jeanne, reprit-elle, de vous attarder à si tard...

— Et si loin loin ! soupira la jeune fille.

— Oui et si loin, dans l'affreux quartier que vous habitez !

— Puisqu'il le faut ! répéta l'ouvrière.

— Vous pourriez avoir une chambre de ce côté-ci...

— Mon père ne veut pas...

— La raison ?...

— Il croit que je ne rapporterais rien à la maison si j'en étais sortie.

— Vous en sortirez, pourtant. Vous serez comme les autres... Ne dit-on pas que votre sœur est malade ?...

— Thérèse est poitrinaire...

— Une nocesse finie, dit brutalement Césarine, car c'était elle, on a dû la reconnaître, à la rapide esquisse que nous venons de tracer.

La jeune fille secoua la tête.

— Si elle a des fautes à se reprocher, murmura-t-elle, elle les paye cher.

— Son état est-il si grave ?

— Le médecin dit qu'il faudrait l'envoyer dans le Midi... C'est le seul remède... Il se trouve de l'argent...

— L'argent... n'est-ce pas ?...

— Vous pénsez...

— Vous payez qu'une chambre là-bas ?

— Et qu'un lit.

— Vous le partagez avec Thérèse ?

La jeune fille répéta pour la troisième fois cette réponse :

— Puisqu'il le faut !

— Mais, malheureuse enfant, s'écria Césarine, vous allez vous en malade... Vous savez le proverbe ?

Jeanne leva au plafond ses grands yeux résignés et ne répliqua rien.

Elle était aussi très distinguée, mais d'une autre façon que l'ouvrière. Elle avait des airs de reine de tragédie, et certes, au théâtre, dans un rôle dramatique, elle aurait produit son effet.

Quelque raison la retenait sans doute auprès de la jeune fille, car elle demeurait immobile, la regardant avec attention et ne disant pas les dents, de belles dents blanches très soignées, quand elle se décida à parler.

— Ça ne vous ennuie done pas, Jeanne, reprit-elle, de vous attarder à si tard...

— Et si loin loin ! soupira la jeune fille.

— Oui et si loin, dans l'affreux quartier que vous habitez !

— Puisqu'il le faut ! répéta l'ouvrière.

— Vous pourriez avoir une chambre de ce côté-ci...

— Mon père ne veut pas...

— La raison ?...

— Il croit que je ne rapporterais rien à la maison si j'en étais sortie.

— Vous en sortirez, pourtant. Vous serez

la retraite, mettant leurs chapeaux et se passant au bras le petit panier qu'on voit le matin circuler dans les rues avec tant de jeunes filles qui se rendent au travail.

Cet atelier était une grande pièce détraîchie aux murs peints d'un jaune clair dont le seul mérite est de faciliter l'éclairage et de donner un peu de lumière par lui-même.

Le lotiguss tables, des chaises cannées, des porte-manteaux où s'accrochent une foule de jupes et de corsages et un poêle de salle à manger en formant le principal mobilier.

Cette simplicité contrastait avec le luxe des salons de vente où on voyait de tout, meubles artistiques, tentures de prix et jusqu'à des albaleaux de maîtres modernes et des meilleurs [illegible] étaient disposés et d'autant plus nombreux qu'à l